

OBJET REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (RRS)
SOLLICITATION DU FONDS D'AMORCAGE

La Réforme des Rythmes Scolaires (RRS) s'applique dès la rentrée d'août 2014.

Elle consiste à organiser la semaine scolaire sur 4,5 jours, soit 9 demi-journées. L'objectif est de proposer aux enfants des journées moins denses, des heures mieux réparties sur la semaine avec une demi-journée supplémentaire (mercredi ou samedi par dérogation).

Le temps libéré chaque jour donne une possibilité pour les collectivités qui le souhaitent de proposer des temps d'activités éducatives périscolaires.

La Réforme des Rythmes Scolaires implique des dépenses ; d'une part celles liées au fonctionnement des 770 classes 36 demi-journées supplémentaires par an, et celles permettant le déploiement d'une offre éducative amplifiée.

Pour accompagner et inciter les communes à exploiter toutes les opportunités de la RRS, l'Etat propose un Fonds d'Amorçage géré par le Rectorat.

Pour la Ville, il est de 1 600 000 €, soit 90 € pour les quelques 17 800 élèves scolarisés dans les écoles publiques de la Ville.


Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous demande :

- d'autoriser le Maire à solliciter le fonds d'amorçage
- d'autoriser le Maire à recouvrer la recette correspondante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14444-A1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 juin 2014
Délibération n° 14/4-44

OBJET REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (RRS)
SOLLICITATION DU FONDS D'AMORCAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-44 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim CADJEE, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;
(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

8 votes par abstention
(dont 1 vote par procuration)

pour

M. Richenel HUBERT, M. Sudel FUMA, Mme Fernande ANILHA, M. Michel LAGOURGUE, M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU, et Mme Faouzia VITRY	autres élus présents et mandatés
--	----------------------------------

ARTICLE 1

Autorise le Maire à solliciter le fonds d'amorçage.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à recouvrer la recette correspondante.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14444-A2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE